**COMMUNIQUE DE PRESSE**



**La Région et l’ARS Normandie mobilisent plus de 11 millions d’euros pour financer la reconstruction du Centre Hospitalier de Eu**

**Hervé Morin, Président de la Région Normandie, et Thomas Deroche, Directeur Général de l’Agence Régionale de Santé Normandie, se sont rendus au Centre Hospitalier de Eu, où ils ont été accueillis par Claudine Briffard, première adjointe au Maire, et Valérie Billard, Directrice du Groupement hospitalier (GHT) Caux-Maritime. A cette occasion, le projet de reconstruction du Centre Hospitalier a été présenté. Celui-ci bénéficiera du soutien de la Région et de l’ARS Normandie pour un montant total de plus de 11 millions d’euros, dans le cadre du plan régional d’investissement dans les établissements de santé 2021-2030 élaboré sous l’impulsion du Ségur de la santé.**

**Un nouvel établissement performant, moderne et sécurisé fin 2026**

Le Centre hospitalier de Eu dispose d’une direction commune avec le CH de Dieppe depuis 2011, au sein du GHT Caux-Maritime. Il porte un projet de reconstruction intégrale de l’hôpital et de son EHPAD sur un site unique.

Il s’appuie sur la dynamique engagée par le projet médical de l’établissement labellisé « Hôpital de proximité » par l’ARS Normandie depuis le 1er janvier 2022, avec un objectif de rapprochement physique de l’hôpital et de professionnels libéraux regroupés en maison de santé.

Le projet de reconstruction prévoit le rassemblement au sein d’une même structure des services de médecine et soins de suite et de réadaptation (SSR), dans un objectif de facilitation du parcours de soins des patients.

Développé pour améliorer la réponse aux besoins des habitants du territoire, ce projet permettra notamment de :

* Développer l’offre de soins ;
* Garantir une prise en charge de qualité ;
* Renforcer l’attractivité médicale du CH de Eu et du territoire ;
* Favoriser la coopération entre l’hôpital et les professionnels de santé libéraux du territoire.

Pour ce projet de reconstruction de l’hôpital, la participation de la Région Normandie et de l’ARS Normandie s’élèvera pour chacune à 5 583 000 euros, soit un soutien global de près de 11 167 000 euros.

La réception de l’ouvrage est prévue fin 2026.

**455 millions d’euros mobilisés par la Région et l’ARS Normandie sur la période 2021-2030 pour accompagner les projets d’investissement des établissements de santé normands**

*« Il émane une belle énergie du Centre Hospitalier de Eu, une grande expression de solidarité humaine, et beaucoup de coordination entre la médecine de ville et la médecine hospitalière. La santé est au cœur des préoccupations des Normands. Nous avons décidé de faire de la santé une des priorités de ce nouveau mandat, bien qu’’il s’agisse avant tout d’une compétence de l’Etat. La Région s’est donc mobilisée afin de bâtir, avec l’ARS Normandie une politique de santé au plus près des territoires et qui permette à tous les Normands de bénéficier d’un accès aux soins de qualité.* *Nous allons* *mobiliser 200 millions d’euros pour le plan régional d’investissement dans la santé, afin de moderniser les établissements de santé et leurs équipements, développer la formation des personnels soignants, et accompagner l’innovation et la recherche. Ce plan d’investissement considérable s’inscrit dans la continuité des actions déjà engagées lors de la précédente mandature afin de renforcer la démographie médicale sur le territoire : le soutien à l’implantation de Pôles et Maisons de santé, qui seront bientôt au nombre de 150 en Normandie, le soutien aux projets visant à développer des initiatives de télémédecine ou de Médicobus, le renforcement de l’offre de formation avec notamment* *l’augmentation du nombre de places dans les formations paramédicales, l’ouverture de la première formation d’audioprothésiste de Normandie à Saint-Sébastien de Morsent, le projet d’école de formation à l’orthoptie, ou la création de sièges dentaires supplémentaires dans la perspective de l’implantation d’une formation universitaire complète en odontologie en Normandie à l’horizon 2025… »* a rappelé Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

*« Dans le cadre du Ségur de la santé, l’Agence régionale de santé Normandie s’est vue confier le lancement de ce plan d’investissement sans précédent, pour restaurer les capacités financières des établissements et répondre, territoire par territoire, aux grands enjeux et priorités en matière de santé et d’accès aux soins au bénéfice de tous les Normands. Dès avril 2021, l’ARS Normandie a affiché sa volonté d’engager une concertation large, associant pleinement les acteurs des territoires et les collectivités qui sont les mieux placés pour repérer et défendre les priorités de santé qui leur sont propres. Grâce au choix très fort de la Région Normandie de cofinancer les projets sanitaires avec l’Etat, le plan d’investissement 2021-2030 permettra à une quarantaine d’établissements de la région de bénéficier de 455M€ d’aide à leurs projets »* a expliqué Thomas Deroche, Directeur général de l’ARS Normandie.

Pour mémoire, afin de répondre aux enjeux de santé sur le territoire et sous l’impulsion du Ségur de la santé, la Région et l’ARS Normandie ont élaboré conjointement une stratégie régionale d’investissement en santé sur la période 2021-2030, présenté le 8 novembre dernier au Centre Hospitalier de Gisors.

Lancé en avril 2021 par l’ARS, un appel à manifestation d’intérêt (AMI) à destination de tous les établissements de santé a permis d’identifier l’ensemble des besoins d’investissement des dix prochaines années sur le volet sanitaire. Les travaux ont ensuite reposé sur une méthode de travail fondée sur la co-construction et la transparence, avec une concertation formelle large et régulière des acteurs de la santé et des collectivités territoriales, organisée en juin, juillet et septembre 2021.

455 millions d’euros millions d’euros seront mobilisés dans ce cadre, dont 255 millions d’euros par l’Etat dans le cadre du Ségur de la santé et 200 millions d’euros par la Région.

Le plan régional d’investissement dans la santé pour la période 2021-2030, s’articule autour des axes prioritaires suivants :

* **Réduire des inégalités territoriales de santé**: Organiser et structurer l’offre pour proposer une continuité de soins à tous, avec une prise en compte des réalités locales ;
* **Anticiper le maintien de la santé, de la qualité de vie, et de l’autonomie des personnes âgées**, compte tenu du vieillissement de la population ;
* **Consolider les moyens les plus spécialisés et lourds pour en maintenir l’excellence** ;
* **Répondre aux enjeux de santé publique majeurs du territoire.**